

Objet : Convocation à la réunion du Conseil communal

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil communal qui aura lieu le

<p>Lundi 06 juillet 2026 à 19H00 à la Cité Administrative (en l'Espace Renaissance), rue du Solstice, 1 à 6220 Fleurus</p>

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

- 1. INFORMATION - AFFAIRES SOCIALES - Présentation du Plan Santé Communal 2026-2030.**
- 2. INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décision du Collège communal du 20 mai 2026 - Location et entretien de vêtements de travail - Tarifs 2022-2025 - Approbation de l'avenant 4.**
- 3. Intercommunale "HUMANI" S.C. – Assemblée générale du 14 juillet 2026 – Ordre du jour – Approbation – Décision à prendre.**
- 4. Convention de mise à disposition et d'occupation, à titre précaire et gratuit, entre le C.P.A.S. de Fleurus et la Ville de Fleurus, relative au bâtiment, sis Place Albert Ier, 24 à 6220 Fleurus - Approbation - Décision à prendre.**
- 5. Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Fleurus au Réseau "Maires pour la Paix", pour l'année 2026 – Décision à prendre.**
- 6. MOBILITE - Règlement complémentaire du Conseil communal relatif au stationnement, pour personnes handicapées à 6220 FLEURUS, section de HEPPIGNIES, rue Arthur Oleffe, 123 – Décision à prendre.**
- 7. MOBILITE - Règlement complémentaire du Conseil communal relatif au stationnement, pour personnes handicapées à 6220 FLEURUS, section de HEPPIGNIES, rue Arthur Oleffe, 38 – Décision à prendre.**
- 8. PATRIMOINE - PAT 1626 - Convention de rétrocession, à titre gratuit, d'une bande de terrain, sise avenue Henry Pétrez à Fleurus, entre la Ville de Fleurus et la Société de Logements publics "Mon Toit Fleurusien" - Approbation - Décision à prendre.**
- 9. AFFAIRES JURIDIQUES - Introduction d'un recours en annulation, auprès du Conseil d'État, contre la décision d'octroi conditionnel par le Gouvernement wallon d'un permis unique sollicité par la S.A."ENECO WIND BELGIUM" sise à la chaussée de Huy, 120A à 1300 Wavre relative à un bien sis à la rue de Chassart à 1495 Villers-la-Ville et ayant pour objet le démantèlement des anciennes éoliennes et des équipements connexes et l'implantation de 9 nouvelles éoliennes d'une puissance unitaire comprise entre 5,56 et 7,2 MW pour la variante 1 et entre 4,26 et 6,2MW pour la variante 2 - Autorisation d'ester en justice - Décision à prendre.**
- 10. ÉVÉNEMENT - Cérémonie des Mérites Sportifs de Fleurus, le jeudi 26 novembre 2026 - Règlement de participation - Approbation - Décision à prendre.**

11. **AFFAIRES SOCIALES - Convention de collaboration entre la Ville de Fleurus et Madame Destina YESILBAS, psychologue clinicienne indépendante, conventionnée au sein du Réseau Mosaïque - Approbation - Décision à prendre.**
12. **AFFAIRES SOCIALES - Convention de collaboration entre la Ville de Fleurus et Madame Destina YESILBAS, psychologue indépendante, conventionnée au sein de Rhéseau - Approbation - Décision à prendre.**
13. **Enseignement fondamental - Convention de collaboration, entre la Ville de Fleurus et "L'Eden", représenté par Monsieur Fabrice LAURENT, en sa qualité de Directeur du Centre Culturel de Charleroi, dans le cadre de l'évènement "La Rentrée en Musique", se tenant du 24 au 28 août 2026, au sein des écoles communales de Fleurus - Approbation - Décision à prendre.**
14. **Enseignement fondamental – Convention de collaboration entre la Ville de Fleurus et l'A.S.B.L. "Promotion de l'Enseignement communal de Fleurus", dans le cadre de l'organisation de différentes manifestations scolaires, pour la période du 24 août 2026 au 02 juillet 2027 - Approbation - Décision à prendre.**
15. **Enseignement fondamental – Projets éducatif et pédagogique, Codes de vie et Règlement des études des écoles communales de Fleurus - Approbation - Décision à prendre.**
16. **Fabrique d'église Saint-Lambert de Wangenies – Compte 2025 – Décision à prendre.**
17. **Fabrique d'église Saint-Laurent de Lambusart – Compte 2025 – Décision à prendre.**
18. **C.P.A.S. de Fleurus – Compte de l'exercice 2025 – Approbation – Décision à prendre.**
19. **Règlement-redevance communale sur le stationnement de véhicules à moteur sur la voie publique - Exercices 2026 à 2031 – Décision à prendre.**

SÉANCE A HUIS CLOS

20. **Enseignement fondamental – Congé, pour interruption partielle de la carrière professionnelle, à raison d'un cinquième temps, du 24 août 2026 au 29 août 2027, à accorder à une institutrice primaire, à titre définitif – Prise d'acte.**
21. **Enseignement fondamental – Mise en disponibilité, pour cause de maladie, à partir du 13 mai 2026, d'une institutrice maternelle, à titre définitif – Prise d'acte.**
22. **Enseignement fondamental – Reprise progressive d'activité, avec autorisation médicale de l'organisme assureur, d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, du 27 mai 2026 au 03 juillet 2026, dans l'enseignement communal fondamental de la Ville de Fleurus – Prise d'acte.**
23. **Enseignement fondamental – Prolongation du congé, pour prestations réduites, justifiées par des raisons de convenances personnelles, à raison d'un mi-temps, du 24 août 2026 au 29 août 2027, à accorder à un instituteur primaire, à titre définitif – Décision à prendre.**
24. **Enseignement fondamental – Prolongation du congé, pour exercer provisoirement une autre fonction, dans l'enseignement, à accorder, à partir du 1er juin 2026, à une institutrice primaire, à titre définitif, dans les écoles communales de la Ville de Fleurus, à raison de 24 P/S – Décision à prendre.**

25. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 27 mai 2026 au 03 juillet 2026, à raison de 13 P/S, dans un emploi vacant – Augmentation de cadre - Décision à prendre.
26. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la réduction d'attributions, au 27 mai 2026, à raison de 13 P/S, d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
27. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la prolongation de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 1er juin 2026 au 02 juillet 2026, à raison de 24 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
28. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, à partir du 1er juin 2026, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
29. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, d'une puéricultrice contractuelle, du 27 mai 2026 au 03 juillet 2026, à raison de 18 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
30. Enseignement fondamental - Nomination, à titre définitif, à partir du 01 juillet 2026, d'une puéricultrice, à raison de 36 P/S, dans les écoles fondamentales communales de la Ville de Fleurus - Décision à prendre.

FLEURUS, LE 24/06/2026

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL :

La Directrice générale,

Eva MANZELLA



Le Bourgmestre,

Loïc D'HAEYER